



Les métiers du ministère des Affaires étrangères

métiers

Les agents diplomatiques et consulaires sont responsables de la conduite de politiques publiques et de la défense des intérêts de la France et des Français dans un environnement international. En tant qu'agents de l'État, ils doivent assurer leur mission conformément à l'intérêt de la France et dans le respect des principes propres à la fonction publique. Ils sont appelés à représenter, à influencer, à négocier et à coopérer. Ils doivent être autonomes, opérationnels et déployer un large éventail de compétences.

Le ministère des Affaires étrangères (MAE) est un employeur atypique :

- il est présent sur tous les continents ;
- il recourt à une grande diversité de statuts ;
- il emploie des agents de droit local soumis à des droits privés étrangers différents.

Chacun peut y trouver sa place et y vivre une expérience professionnelle hors du commun.

La diplomatie française repose sur une mosaïque humaine d'une richesse exceptionnelle par **sa diversité, ses talents, son dévouement, sa disponibilité et sa mobilité.**

La cohésion de cette ressource humaine en constante évolution et son **engagement** ont pour point d'appui une gestion du personnel sur laquelle pèsent de grandes exigences.



Le ministère

Le MAE : l'action de la France dans le système international

Ses priorités :

- assurer la sécurité de la France et des Français, défendre et promouvoir leurs intérêts ;
- construire avec les partenaires de la France une Europe démocratique et efficace ;
- agir dans le monde pour la paix, la sécurité et les droits de l'homme ;
- contribuer à l'organisation d'une mondialisation qui assure un développement durable et équilibré de la planète ;
- assurer la présence des idées, de la langue et de la culture françaises tout en servant la diversité culturelle.

Au service de ces objectifs, le ministère des Affaires étrangères conçoit et met en œuvre la politique étrangère de la France en s'appuyant sur un réseau d'ambassades et de consulats à l'étranger, le troisième au monde.



Le MAE : des réseaux structurés à l'étranger

Le réseau diplomatique

163 ambassades.

16 représentations permanentes auprès d'organisations internationales.

Le réseau consulaire

92 consulats généraux et consulats.

135 sections consulaires.

500 consuls honoraires.

Le réseau culturel

161 Services de coopération et d'action culturelle, dont 96 Instituts français.

445 Alliances françaises subventionnées par le MAE sur un total de 900 Alliances dans le monde.

27 instituts de recherche subventionnés.

488 établissements scolaires homologués par le ministère de l'Éducation nationale français.



Le MAE en chiffres

Un effectif global de 14 220 agents dont 5 837 fonctionnaires.

Un ministère « ouvert »

30 % des fonctionnaires servant au ministère appartiennent à d'autres administrations.

10 % des cadres supérieurs (ambassadeurs, directeurs, consuls généraux...) sont issus d'autres administrations ou du secteur privé.

7 % des agents du ministère exercent leurs fonctions à l'extérieur du ministère.

Un ministère « réactif »

Depuis vingt ans, **56 fermetures et 47 ouvertures** d'ambassades ou de consulats.

En dix ans, une **baisse de 21 %** des dépenses de fonctionnement.

De 2009 à 2012, une **baisse de 9 %** des effectifs.



Les femmes et les hommes de la diplomatie

L'expatriation et la mobilité

76 % des agents du ministère des Affaires étrangères servent à l'étranger.

Le réseau diplomatique français est implanté dans la quasi-totalité des pays du monde, y compris dans des États en crise ou en guerre.

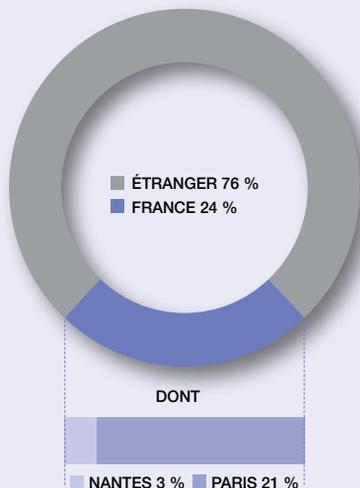
■ Travailler au ministère des Affaires étrangères, c'est **changer de résidence tous les trois ou quatre ans** et alterner sa vie professionnelle entre la France (Paris ou Nantes) et l'étranger.

■ Le taux de mobilité annuelle est de 33 % : c'est le plus élevé de toute l'administration française (la moyenne pour l'ensemble de l'administration française, hors Éducation nationale, est de 6 %, soit un déménagement tous les dix-sept ans).

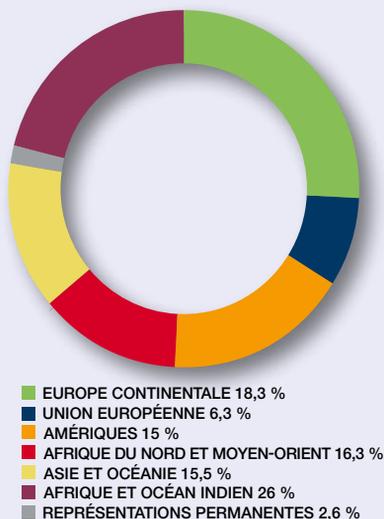
■ Cette mobilité a des conséquences en termes de conditions de vie : difficultés matérielles d'installation, contraintes pour le conjoint et la famille, célibat géographique, etc.

■ Les principales zones de déploiement des effectifs du ministère des Affaires étrangères à l'étranger sont l'Europe et l'Afrique.

Répartition centrale/étranger



Répartition par zone géographique

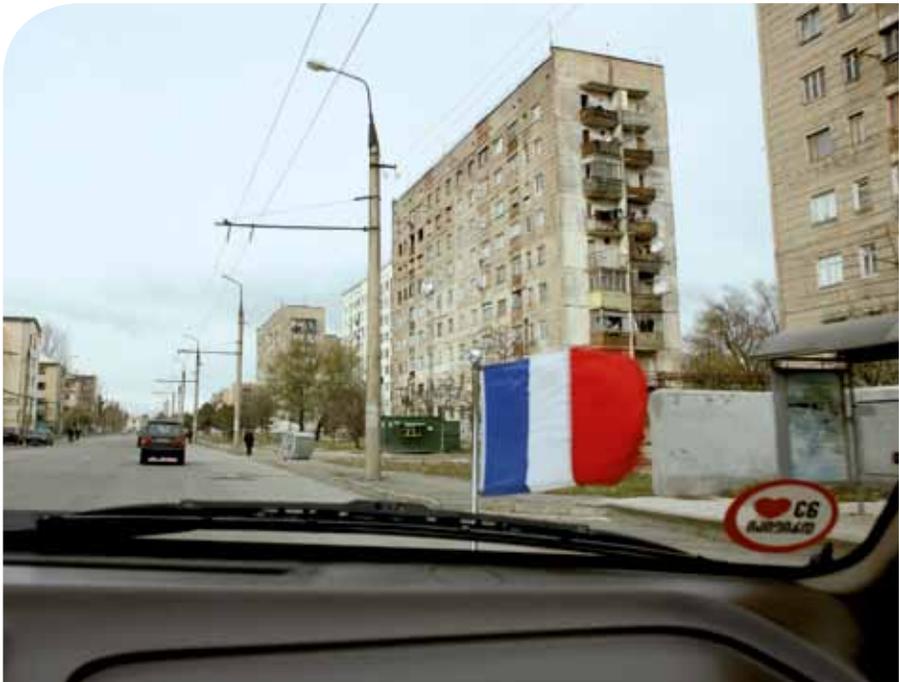


Le statut des agents diplomatiques et consulaires

Les conventions de Vienne assurent, dans des circonstances normales, **l'indépendance et la liberté d'action** des agents diplomatiques et consulaires en résidence dans un pays étranger.

Les agents diplomatiques et consulaires restent néanmoins soumis aux **risques sanitaires et aux menaces sécuritaires** : dans la mesure où ils représentent une puissance étrangère, ils peuvent constituer les **cibles privilégiées** de certaines attaques.

Ce statut est **subordonné au maintien des relations diplomatiques** entre la France et le pays de résidence, qui peuvent se détériorer, voire être rompues à tout moment.



Les métiers de la diplomatie

Les domaines d'activité du MAE

Les métiers du ministère des Affaires étrangères se déclinent en domaines d'activités, **reliés au répertoire inter-ministériel des métiers de l'État (RIME)**.

- Politique.
- Consulaire.
- Coopération et action culturelle.
- Communication.
- Administration, informatique, logistique et patrimoine.
- Juridique.
- Économie.

L'activité « politique »

Les conseillers et secrétaires des Affaires étrangères représentent la France à l'étranger, expliquent et défendent les positions de la France, négocient des accords, des traités, analysent la vie politique, sociale et culturelle du pays de résidence. Ils peuvent être affectés :

- au ministère des Affaires étrangères en France (à Paris ou à Nantes), en tant que « rédacteur » spécialiste d'une zone géographique regroupant plusieurs pays ;
- à l'étranger, dans une des ambassades, en tant que secrétaire ou conseiller de chancellerie politique.



L'activité « consulaire »

Les agents diplomatiques et consulaires administrent et protègent une communauté de plus de 2 millions de Français vivant à l'étranger et instruisent les demandes de visas des étrangers désireux de se rendre en France :

- au ministère des Affaires étrangères en France (à Paris ou à Nantes), ils instruisent des dossiers d'état civil et de nationalité, des demandes de visas, ils apportent un appui aux Français à l'étranger ;
- à l'étranger, dans un des consulats de France ou sections consulaires, ils sont chargés : de la gestion de la communauté française (état civil, documents d'identité, élections, recensement militaire, etc.) ; des affaires



sociales (bourses scolaires, comités consulaires d'assistance, couverture sociale, rapatriements, etc.) ; de la sécurité de la communauté française (plans de sécurité et évacuation en cas de crise) ; et de la délivrance des visas aux étrangers.



La coopération et l'action culturelle

Les agents affectés sur des postes de « coopération et action culturelle » sont chargés de conduire des projets de coopération dans des domaines très divers (santé, développement durable, énergie, gouvernance démocratique, etc.) et d'organiser des partenariats en matière de développement international et de rayonnement culturel. Ils peuvent être :

- au ministère des Affaires étrangères en France (à Paris ou à Nantes): « rédacteur » spécialiste d'un domaine sectoriel (éducation, culture, climat, énergie, santé, francophonie, etc.) pour un ou plusieurs pays ;
- à l'étranger, dans une des ambassades de France : attaché de coopération culturelle, universitaire, scientifique, audiovisuelle, attaché du livre, attaché de coopération décentralisée.

La communication

Le ministère des Affaires étrangères veille à faire connaître les positions de la France sur de multiples sujets et promeut l'image de la France : la communication est un outil essentiel de son action diplomatique.

- en France, le personnel affecté à la Direction de la communication et de la presse est chargé de la communication externe du ministère des Affaires étrangères sur ses missions et son action ou de la communication interne ;
- à l'étranger, dans les ambassades ou les consulats, le personnel chargé de la communication est responsable des relations avec la presse locale et française, il explique la position du gouvernement sur les questions de politique internationale.





Les fonctions support : administration, systèmes d'information et de communication, logistique et patrimoine

Dans ce cadre, les agents peuvent remplir des missions de :

- gestion administrative, des ressources humaines ou financière ;
- conception, mise en œuvre des outils informatiques et entretien du réseau de communication gouvernemental à l'échelle mondiale ;
- soutien logistique pour les services centraux du ministère et des ambassades : secrétariat, courrier, intendance, valise diplomatique, protocole, traduction, entretien et sécurisation du patrimoine immobilier du ministère en France et à l'étranger ;
- conservation des archives diplomatiques de la France.

L'activité « juridique »

Cette activité amène à connaître toute question juridique relative au droit international public, au droit communautaire ou au droit international économique. Elle permet également d'exercer des compétences juridiques internes.

L'activité « économie »

Cette filière permet de contribuer à l'activité diplomatique économique du ministère des Affaires étrangères : soutien aux entreprises, soutien aux secteurs stratégiques, analyse de la situation économique internationale, etc.

La gestion des compétences

Les missions de la Direction des ressources humaines

- Recruter
- Former
- Motiver
- Gérer les talents et compétences en fonction des besoins du ministère.

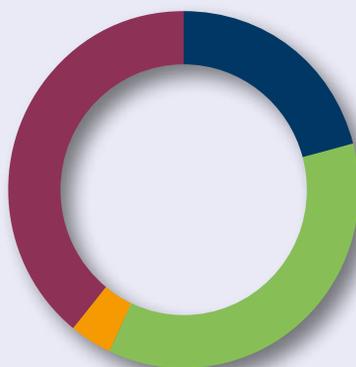
Des statuts très divers

Pour recruter et fidéliser les personnes dont le ministère a besoin pour assumer des missions variées dans des conditions d'exercice contrastées, une large **palette de statuts est nécessaire et doit être constamment adaptée.**

Le ministère recourt à des compétences spécialisées (**20 % d'agents contractuels parmi les agents de droit français contre une moyenne de 7 % au niveau de l'État**) sur des missions techniques et sous plusieurs statuts.

Le personnel de droit local recruté à l'étranger (34 %) assure des missions très diverses, de tout niveau de qualification, en appui des agents expatriés.

Répartition des effectifs par statut
(mars 2013)



- 2 890 AGENTS CONTRACTUELS, SOIT 20 %
- 4 841 AGENTS DE RECRUTEMENT LOCAL, SOIT 34 %
- 652 MILITAIRES, SOIT 5 %
- 5 837 TITULAIRES ET CDI, SOIT 41 %

Une politique dynamique en matière de rémunération

Elle permet de valoriser les fonctions exercées, d'assurer la mobilité à l'étranger et de récompenser le mérite.

Des principes identiques pour tous les recrutements

Transparence : toutes les offres d'emplois sont publiées sur le site France Diplomatie (www.diplomatie.gouv.fr) et sur celui de la BIEP (www.biep.fonction-publique.gouv.fr).

Collégialité : pour les jurys comme pour les commissions de recrutement, la décision est toujours collégiale et associe systématiquement des personnalités extérieures à la DRH.

Sélectivité : les exigences du ministère,

liées aux défis de l'expatriation et de la mobilité, justifient le taux de sélectivité très élevé constaté pour l'ensemble des recrutements.

Ouverture : représenter la France, être créatif et adaptable suppose une diversification dans les profils des agents.

La diversité : une force et un gage de légitimité

Elle fait l'objet d'une politique volontariste et intégrée :

- lutte **contre toutes les formes de discrimination** ;
- respect **de l'égalité femmes-hommes** ;
- politique dynamique de **recrutements spécifiques** : travailleurs **handicapés** et jeunes sans diplôme (**PACTE**).



La formation

Le ministère des Affaires étrangères accorde une attention particulière à la formation de ses personnels, quel que soit leur grade, tout au long de leur carrière. Celle-ci est mise en œuvre par le Département de la formation.

Tous les agents bénéficient d'un stage de formation initiale lorsqu'ils entrent au ministère, avant de partir en poste dans un consulat ou dans une ambassade, ou

Les parcours professionnels

Les parcours professionnels répondent à une logique de développement des compétences dans l'intérêt des agents et du ministère.

Ils sont jalonnés tous les quatre ans par les affectations, qui sont notifiées trois à six mois avant le départ à l'étranger, sur la base des vœux des agents.

Un ensemble de rendez-vous – immédiatement après le recrutement, pendant



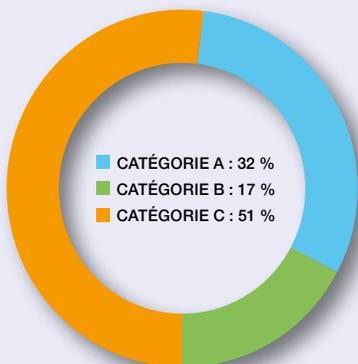
au moment d'accéder à de nouvelles responsabilités. Ils peuvent aussi s'initier ou se perfectionner dans un grand nombre de domaines : diplomatique, managérial, technique, linguistique, etc.

l'année initiale de stage, au moment des changements d'affectation et après dix-quinze ans de carrière – permet de connaître en profondeur le vivier des agents. L'évaluation annuelle éclaire les décisions d'avancement ou de promotion et les besoins en formation.

Les agents diplomatiques et consulaires

Sur un effectif global de **5 837** agents titulaires et assimilés, on dénombre 32 % d'agents de catégorie A, 17 % d'agents de catégorie B et 51 % d'agents de catégorie C.

Répartition des titulaires par catégorie



Les agents de catégorie A

Ce sont les conseillers des Affaires étrangères, les secrétaires des Affaires étrangères et les attachés des systèmes d'information et de communication.

Le cœur de métier des conseillers et secrétaires des Affaires étrangères est celui d'analyste et de conseiller :

- dans les postes à l'étranger et à l'administration centrale ;
- en qualité d'expert, puis, après quelques années, avec des responsabilités d'encadrement ;
- avec une ouverture sur tous les autres domaines d'activité du ministère ;
- il permet, s'agissant des conseillers des Affaires étrangères, de parvenir à des emplois de haut niveau : consul général, ambassadeur, directeur.



Les agents de catégorie B

Ce sont les secrétaires de chancellerie et les secrétaires des systèmes d'information et de communication.

En France comme à l'étranger, les secrétaires de chancellerie assument des responsabilités administratives et consulaires, et encadrent une équipe.

Les agents de catégorie C

Ce sont les adjoints administratifs et techniques de chancellerie.

Des tâches très variées sont confiées aux adjoints de chancellerie :

- gestion administrative ou technique ;
- gestion des ressources humaines ;
- gestion des immeubles et de la logistique diplomatique ;
- gestion de la communication et de l'événementiel ;
- secrétariat ;
- comptabilité ;
- gestion des archives ;
- gestion consulaire à l'étranger.



Les agents contractuels

Le recrutement

Compte tenu de ses besoins en compétences spécialisées et de l'existence dans son champ d'activité de certaines missions non permanentes, le ministère a recours à :

- des **fonctionnaires en mobilité** et des **attachés spécialisés** d'autres administrations ;
- des agents **contractuels** ;
- des **experts techniques internationaux** ;
- des **volontaires internationaux**.

Les agents ainsi recrutés effectuent des missions courtes (deux à quatre ans).

Les échanges interministériels

150 agents du ministère sont en fonction à l'extérieur (organisations internationales, ministères des Affaires étrangères d'autres pays, autres administrations françaises, entreprises...)

1 500 fonctionnaires d'autres administrations sont accueillis sur contrat ou dans les corps du ministère où ils apportent leurs compétences propres.



Pour en savoir plus

www.diplomatie.gouv.fr

Contact

Bureau d'accueil de la direction des ressources humaines

info.drh@diplomatie.gouv.fr

27, rue de la Convention

75732 Paris Cedex 15



Les métiers du ministère des Affaires étrangères



Direction des ressources humaines

**Direction générale de l'administration
et de la modernisation**

27, rue de la Convention
75732 Paris Cedex 15

www.diplomatie.gouv.fr